Envoyé en préfecture le 07/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20260831-2026100-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 31/08/2026

Date de la convocation
25/08/2026

Date d'affichage
25/08/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23 Présents : 22 Votants : 23

A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2026 et le 31 Août à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. BRIZARD Philippe, M. CONCHE Philippe, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusée ayant donné procuration : Mme COUÉ Virginie à Mme ADAM Marie-France

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026100
Objet de la délibération : Décision modificative n°5/2026 - Budget Commune

Monsieur le Maire propose de modifier le budget primitif comme suit :

Opération 99015 - Réseau éclairage public
Dépenses d'investissement – compte 231 (immobilisations corporelles en cours) : - 92 549.70 €
Dépenses d'investissement – compte 21538 (autres réseaux) : + 92 549.70 €

Opération 10500 - Logement rue de Boulais
Dépenses d'investissement – compte 231 (immobilisations corporelles en cours) - opération 10400 logement rue de Rennes : - 4 000 €
Dépenses d'investissement – compte 231 (immobilisations corporelles en cours) - opération 10035 ailes Prieuré : + 4 000 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification de budget.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 07/09/2026